



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2025 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :

en exercice : 58

présents : 40

absents représentés : 13

absents excusés : 5

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, quatre décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Pierre FROUSTEY.

Présents :

M. Pierre FROUSTEY, Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Claude DAULOUEDE, M. Pierre LAFFITTE, M. Hervé BOUYRIE, M. Louis GALDOS, M. Jean-François MONET, Mme Aline MARCHAND, M. Benoit DARETS, M. Patrick BENOIST, M. Henri ARBEILLE, M. Sylvie DE ARTECHE, M. Philippe SARDELUC, M. Pierre PECASTAINGS, M. Francis BETBEDER, Mme Maïté LIBIER, M. Dominique DUHIEU, M. Bertrand DESCLAUX, M. Éric LARROQUETTE, M. Mathieu DIRIBERRY, M. Régis GELEZ, Mme Alexandrine AZPEITIA, Mme Armelle BARBE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Pascal CANTAU, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU, M. Alain CAUNEGRE, Mme Nathalie DARDY, M. Gilles DOR, M. Régis DUBUS, Mme Florence DUPOND, M. Cédric LARRIEU, Mme Isabelle MAINPIN, Mme Elisabeth MARTINE, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Damien NICOLAS, Mme Kelly PERON, M. Serge VIAROUGE, M. Mickael WALLYN.

Absents représentés :

Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST donne procuration à M. Pierre LAFFITTE, M. Patrick LACLEDERE donne procuration à M. Louis GALDOS, M. Alain SOUMAT donne procuration à Mme Florence DUPOND, M. Jérôme PETITJEAN donne procuration à M. Hervé BOUYRIE, M. Christophe VIGNAUD donne procuration à M. Pierre FROUSTEY, Mme Françoise AGIER donne procuration à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Jean-Luc ASCHARD donne procuration à M. Pierre PECASTAINGS, Mme Géraldine CAYLA donne procuration à M. Pascal CANTAU, Mme Maelle DUBOSC-PAYSAN donne procuration à M. Cédric LARRIEU, Mme Séverine DUCAMP donne procuration à M. Mathieu DIRIBERRY, M. Olivier GOYENECHÉ donne procuration à M. Régis DUBUS, Mme Isabelle LABEYRIE donne procuration à Mme Isabelle MAINPIN, M. Aurelien BELLOCCQ donne procuration à M. Bertrand DESCLAUX.

Absents excusés : M. Alexandre LAPEGUE, Mme Véronique BREVET, M. Lionel CAMBLANNE, M. Olivier PEANNE, Mme Virginie VAN PEVENAGE.

Secrétaire de séance : M. Henri ARBEILLE.



OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - Ajustements d'autorisations de programmes et crédits de paiements

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE

1. Budget principal - Opération "Pôle d'Échange Multimodal"

Le conseil communautaire a approuvé, par délibération du 28 mars 2024, une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) pour la phase 2 de la construction du Pôle d'Échange Multimodal (PEM), sur le site de la gare SNCF de Saint-Vincent de Tyrosse. Le montant de l'autorisation de programme est de 5 500 000 €, et les crédits de paiement initialement prévus pour 2025 sont de 2 935 466,18 €.

La planification des travaux du Pôle d'Échange Multimodal a été optimisée et leur durée a été réduite à 8 mois au lieu des 12 initialement prévus, nécessitant un ajustement des crédits de paiement afférents à l'opération.

L'autorisation de programme pour le Pôle d'Échange Multimodal et les crédits de paiement afférents sont modifiés comme suit:

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	Montant adapté de l'AP	CP réalisés au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026
Opération "Pôle échange multimodal" n°2126004	6 700 000 €	5 500 000 €	419 041.67 €	3 935 466.18 €	1 145 492.15 €

2. Budget principal - Opération "Bâtiment tertiaire sur la zone d'activité Pédebert"

Le conseil communautaire a approuvé, par délibération du 24 mars 2022, une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) pour la construction d'un bâtiment tertiaire sur la ZA de Pédebert. Le montant de l'autorisation de programme est 4 650 000 €.

Les décomptes généraux et définitifs étant élaborés avant la fin de l'exercice 2025, il convient d'augmenter les crédits de paiement correspondant à cet exercice, et de les diminuer pour l'exercice 2026, le montant global de l'autorisation de programme demeurant inchangé.

L'autorisation de programme pour le bâtiment tertiaire sur la zone d'activité de Pédebert et les crédits de paiement afférents sont modifiés comme suit:

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	Montant adapté de l'AP	CP réalisés au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026
Opération "Bâtiment tertiaire sur la zone d'activité Pédebert" (n°997)	3 800 000 €	4 650 000 €	1 248 751 €	3 198 345,75 €	202 903,25 €

3. Budget principal - Opération "Réserve foncière"

Le conseil communautaire a approuvé, par délibération du 26 septembre 2024, une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) pour la mise en œuvre de la stratégie foncière de MACS. Le montant de l'autorisation de programme est de 6 000 000 €.



Les acquisitions foncières étant d'un montant moins important que prévu en 2025, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement entre 2025 et 2026.

L'autorisation de programme pour la réserve foncière et les crédits de paiement afférents sont modifiés comme suit:

Libellé de l'AP	Montant initial de l'AP	Montant adapté de l'AP	CP réalisés au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026
Opération "Réserve foncière" (n°21267)	5 000 000 €	6 000 000 €	0 €	4 296 001 €	1 703 999 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n°107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021, 28 mars 2024 et 24 juin 2025, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 mars 2024 portant création de l'autorisation de programme pour les travaux de construction du Pôle d'Échange Multimodal ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2025 portant ajustement du montant de l'autorisation de programme pour les travaux de construction du Pôle d'Échange Multimodal ;

CONSIDÉRANT qu'au vu de l'avancement des travaux il convient d'ajuster les montants des crédits de paiement pour les exercices 2025 et 2026 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE DE :

- approuver la modification du montant des crédits de paiements pour l'opération de construction du Pôle d'Échange Multimodal,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 4 décembre 2025



**Le président,
Pierre Froustey**

